

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 11 janvier, à dix-huit heures le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 10 janvier 2019

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIK Catherine, NYZAM Fabienne, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien et PASQUAUD Roland.

Excusé : Monsieur REID Derek.

Démissionnaire : Madame MARTIN Sandrine

Monsieur DE GUILLEBON Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Situation du Restaurant : assignation en référé le mercredi 19 décembre 2018. Ordonnance du référé rendue le 09 janvier 2019. Le délibéré n'a pas été encore communiqué. Il doit être notifié par huissier à Madame BUNEL DEVRIENDT.

Modification du tableau des voies communales :

Monsieur le Maire informe le conseil que depuis quelques années il y a eu des cessions de parties de voies communales, aussi il y a lieu de procéder à la mise à jour de ce tableau.

Voies communales à rectifier au 01 janvier 2019 :

- VC 101 Village de « Puyroi » : moins 54 mètres ce qui ramène la longueur totale classée à 196 mètres au lieu de 250 mètres.
- VC 118 Village « Le Petit Monjat » moins 59 mètres ce qui supprime cette voie communale « cul de sac » qui devient voie privée.
- VC 124 village de « Butet » moins 8 mètres ce qui ramène la longueur totale classée à 240 mètres.
- VC 126 village du « Grand Jeanfièvre » moins 190 mètres ce qui supprime cette voie communale « cul de sac » qui devient voie privée ZD N°69.
- VC 127 village de « Ringeardou » moins 165 mètres qui devient voie privée ZD N°70.
- Il est précisé que la parcelle ZR 159 le rond-point au lotissement « La Grande-Vigne » fait partie des 340 mètres de voie classée VC 132

La totalité des voies supprimées est de 476 mètres ce qui ramène la longueur totale classée à 18 707 mètres (au lieu de 19 183 mètres initialement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

Approuve le nouveau classement de la totalité des voies communales pour une longueur **de 18 707 mètres** .

La longueur de voirie entre dans le calcul de la Dotation globale de fonctionnement versée à la commune mais aussi au calcul de la dotation de compensation versée à la CdC et aux contributions aux différents organismes et syndicats.

Rémunération agent recenseur et coordinateur communal recensement 2019 :

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte et du coordinateur communal qui prépare et enregistre les opérations de recensement,

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres DECIDE :

De fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit : 909 euros

De fixer l'indemnité du coordinateur communal à 300 euros.

Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales à la charge de la commune.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Une indemnité sera octroyée pour ses déplacements à Madame CHATENET Nelly d'un montant de 150 euros en bon de gas-oil.

Soutien à la résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité : Après lecture de la proposition de délibération de l'Association des Maires de France, Il est proposé au Conseil municipal de la commune de BONNES de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement . Accord à l'unanimité du conseil.

Aménagement de sécurité de la RD 17, RD 139, rue du château et embellissement du bourg :

Monsieur le Maire expose au conseil que le bureau d'étude Amplitude paysages 24 choisi pour réaliser l'étude sur le projet d'aménagement de sécurité de la RD 17, la RD 139 et la rue du Château et l'embellissement du bourg, nous a adressé un dossier concernant le programme et le montant prévisionnel de l'opération.

Le projet s'élève à 623 804.20 € HT soit 748 565.04 € TTC (TVA 20% : 124 760.84 €) et est susceptible de bénéficier d'une subvention du conseil département, la subvention DETR étant déjà acquise.

Détail du montant des travaux (HT) :

RD 17 :	225 496.00 €
Rue du château :	179 203.50 €
RD 139 (rue du Périgord)	162 334.20 €
Place du monument aux morts	56 770.50 €

Plan de financement espéré de cette opération :

Coût total HT	623 804.20 € HT
Subvention DETR	196 873.60 €
Subvention Conseil Départemental (20%)	124 760.84 €

Emprunt :	300 000.00 €
Autofinancement communal	2 169.76 €
Montant TVA	124 760.84 €

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

Début des travaux : JUIN 2019.

Décision du conseil municipal : 8 votes pour, 1 abstention (AUTHIER Adrien)

Une réunion de présentation du projet à la population est programmée Mercredi 13 février 18h à la salle des fêtes en présence du bureau d'étude Amplitude Paysages 24.

Logement communal Impasse Abbé Privat : Le changement de la porte coté impasse Abbé Privat n'est toujours pas réalisé. A relancer.

Les locataires actuels ont demandé s'il était possible d'avoir un garage pour entreposer leur matériel et leurs voitures.

Après discussion, le conseil remet sa décision à une prochaine réunion, le projet n'étant pas prioritaire et demande une estimation plus précise du coût.

Budget 2019 / Travaux à prévoir :

- Aménagement du bourg
- Toiture logement Impasse Abbé Privat
- Achat bancs et tables pour mettre à disposition des habitants de la commune
- Changement ordinateur et climatisation de la Mairie
- Voirie (Lotissement)
- Achat de matériel adapté pour soulager Monsieur NYZAM actuellement en mi-temps thérapeutique.

Réunion prévue le mercredi 27 Mars 18h pour le vote du budget primitif.

Tailler la haie RD 17 : demander les entreprises PASS et DUPUY. Solliciter un arrêté de l'Agence Départementale de l'Aménagement pour organiser la circulation pendant les travaux.

ATC France recherche un lieu d'implantation pour une antenne d'hébergement du réseau télécom.

Problème assainissement du centre commercial : comme l'année dernière le réseau d'assainissement du centre commercial a débordé. Définir le passage de la canalisation pour éventuellement installer un regard.

Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne : La communauté de Communes rediscute la participation de chaque commune à la Cdc dans l'optique d'une participation plus juste des différentes communes des différentes communautés rassemblées.

Séance levée 20h35

